

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2009

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption du Procès-Verbal de la séance du 8 décembre 2008
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis municipal n° 1/2009 : Réaménagement du chemin Croix-des-Terreux et rue Praz Dominjoz
 - Rapport de la commission d'études
4. Préavis municipal n° 2/2009 : Réaménagement du chemin Croix-des-Terreux et rue Praz Dominjoz
 - Rapport de la commission des finances
5. Préavis municipal n° 3/2009 : Réfection des chemins sur la Vigne – crédit complémentaire
 - Rapport de la commission d'études
 - Rapport de la commission des finances
6. Préavis municipal n° 4/2009 : Réfection et remplacement des jeux à « La Cour »
 - Rapport de la commission d'études
 - Rapport de la commission des finances
7. Préavis municipal n° 5/2009 : Achat d'un nouveau logiciel pour l'administration communale – crédit complémentaire
 - Rapport de la commission d'études
 - Rapport de la commission des finances
8. Nomination complémentaire à la commission de recours
9. Motion Ruchti & Consorts : réponse de la Municipalité
10. Motions, interpellations, questions

La Présidente ouvre l'assemblée à 20h00 en la saluant. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Elle assermente Monsieur Jacques Bloesch.

Communications du bureau

Sylvie Rochat explique les difficultés des commissions à rendre leurs rapports dans des délais très courts. Elle demande aux conseillers leur aval pour joindre, dans les convocations, les préavis municipaux sans les rapports des commissions qui sont, de toute façon, lus lors des séances.

La proposition est acceptée de justesse. Les voix étant égales, la Présidente doit trancher.

Monsieur Daniel Rappo explique sur grand écran la préparation du site internet de Bonvillars. Il relève que le problème le plus important en est le contenu. Il fait un appel aux conseillers pour qu'ils s'investissent.

M. J.-F. Leuenberger le félicite pour son enthousiasme et son travail. Il demande que la mise à jour des pages soit datée.

La Présidente propose de créer une commission lors du prochain conseil.

Ordre du jour

L'ordre du jour sera suivi.

1. Lecture et adoption du procès-Verbal de la séance du 8 décembre 2009

Il est accepté à la majorité (1 abstention).

2. Communications de la Municipalité

M. Jean-Michel Jaquier annonce que la Municipalité a décidé d'acheter 11 parts sociales à la Raiffeisen.

M. Frédéric Piguet informe :

- que l'hiver rigoureux a eu raison de nombreux hêtres ou chênes. Il y aura une influence sur le budget des forêts, des coupes n'auront pas lieu.
- que la chambre à gravier du ruisseau près de l'étang a été curée.
- que la zone de protection des sources au nord de l'étang va être clôturée pour éviter la pollution de celle-ci par les déjections animales.
- que la passerelle sur l'Arnon va être démontée.
- que 11 communes sur 21 ont adhéré au réseau LAJE. Un contact a été pris avec le Syndic de Grandson en janvier. Il semblait qu'une séance devrait avoir lieu entre les communes qui ont accepté le projet, celles qui l'ont refusé et celles, comme la nôtre, qui n'ont pas encore pris position. La position de notre commune serait plus favorable, d'après le Préfet, que les communes, telles que Champagne et Concise, qui ont refusé.

3. Préavis municipal n° 1/2009 : Réaménagement du chemin Croix-des-Terreux et rue Praz Dominjoz

M. Maurice Rollier lit le rapport de la commission. La commission remarque et propose que la Municipalité étudie la possibilité de réaliser toute la rue et pas seulement 60 % et propose d'ajouter une patte d'oie au raccordement de la route d'Onnens.

La discussion est ouverte :

M. M. Rollier regrette que les travaux n'aient pas été prévus sur toute la longueur.

M. Y. Ruchti signale que toute la longueur du chemin a été mise à l'enquête. Cependant, la construction des trois immeubles exige rapidement les travaux. La Municipalité a décidé d'exécuter une première partie des travaux, car il serait dommageable d'investir de l'argent pour un endroit qui risque de changer. Le complément d'aménagement se monterait à frs 122000.-.

M. M. Rollier signale que ce qui dérange le plus la commission, c'est que la partie la plus utilisée du chemin serait aussi celle sans trottoir. Leur but n'est pas de freiner le projet, mais plutôt d'accélérer ces travaux et que ces 75 mètres y soient inclus.

M. E. Duvoisin pensait que le fait de ne pas terminer le chemin favoriserait le passage des voitures à l'extérieur du village. Il demande où en est le projet de la place des Terreaux.

Mme S. Rochat précise que la station de lavage devait disparaître.

M. Y. Ruchti dit, qu'à priori, la municipalité aimerait pérenniser la place de lavage.

M. J.-M. Jaquier précise qu'en gardant le chemin tel quel, il y aurait moins de vitesse.

M. J.-F. Leuenberger dit qu'il manque un calendrier des travaux d'urbanisme et qu'il faudrait créer un calendrier des travaux à venir. D'ailleurs, pourquoi les travaux commenceraient-ils là ?

M. Y. Ruchti répond que toutes les conduites doivent être changées. De plus, les constructions ont commencé sur le terrain qui n'est pas encore équipé dans le sous-sol. Il s'agit de mettre à jour un quartier où l'équipement n'est pas adéquat. Quant à l'urbanisme, la Municipalité traitera les aménagements des espaces publics au moment du remplacement des conduites.

La Municipalité étant d'accord avec la proposition de la commission sur la patte d'oie, le préavis municipal n° 1/2009 est soumis au vote.

Le préavis municipal n° 1/2009 modifié, donc avec la proposition que « le raccordement de la rue Praz Dominjoz sur la route d'Onnens comporte une patte d'oie non seulement en direction d'Onnens, mais aussi de Champagne » est accepté à la majorité (5 abstentions).

4. Préavis municipal n° 2/2009 : Réaménagement du chemin Croix-des-Terreaux et rue Praz Dominjoz

Mme Geneviève Bidlingmeyer lit le rapport de la commission des finances qui propose d'accepter l'arrêté tel que présenté.

Mme S. Rochat demande des précisions sur le compte « disponibilités ».

M. J.-M. Jaquier répond qu'effectivement ce compte a été soldé le 31 décembre 2007.

L'argent sera donc pris sur un autre compte.

Mme S. Rochat résume qu'il y aura ainsi prélèvement dans un compte de réserve sur un compte actif.

Le préavis municipal n° 2/2009 est accepté à la majorité (3 abstentions).

5. Préavis municipal n° 3/2009 : Réfection des chemins sur la vigne – crédit complémentaire

M. M. Rollier lit le rapport de la commission d'études qui propose d'approuver le crédit complémentaire demandé, tout en recommandant de poser un drainage du côté amont sur le tronçon intermédiaire.

M. Y. Ruchti répond que le drainage serait très utile, mais qu'il n'est pas à la charge de la collectivité. Chaque propriétaire devra s'occuper de récolter ses eaux. La réfection complète du chemin est, à long terme, un meilleur investissement.

M. X. Fantoli demande si le chemin va rester au niveau actuel.

M. Y. Ruchti précise, qu'à certains endroits, le chemin devra être rabaissé. Sinon, les habitants auront une marche pour arriver à leur garage. Avec le temps, le chemin s'est trouvé bombé, les nouveaux habitants ont pris jusqu'à 50 centimètres à l'intérieur de la bande de roulement comme référence et ont ainsi pu réduire la pente de leur garage.

M. X. Fantoli demande s'il s'agit d'une décision municipale ou si elle a été influencée par les travaux faits par les propriétaires.

M. Y. Ruchti répond que c'est une décision municipale influencée par les travaux des propriétaires, et qu'eux aussi auront des travaux à leur frais.

M. X. Fantoli trouve étonnant que la collectivité doive payer pour des privés.

M. Y. Ruchti répond que la Municipalité aurait du imposer le mode de raccordement lors du permis de construire.

M. J.-F. Leuenberger demande comment il est possible de renoncer à l'éclairage public.

M. Y. Ruchti répond qu'il s'agit de normes indicatives. Comme personne ne veut assumer les frais de réparation des bornes, cette décision permettra d'économiser 10 à 15'000.-.

Mme S. Rochat précise que la pause des candélabres avait été acceptée lors d'un dernier préavis.

M. Y. Ruchti dit que les socles des lampadaires sont déjà posés et les infrastructures sont mises en place.

Mme S. Rochat lit le préavis en question.

M. Y. Ruchti rétorque que les travaux ne seront tout simplement pas mis à exécution.

M. X. Fantoli précise qu'il s'agit d'un chemin public. Il ne comprend pas que les propriétaires puissent choisir.

M. F. Piguet dit qu'en direction des villas « Sur la Cour », il n'y a pas de lampadaires chez certaines familles qui n'en voulaient pas.

M. D. Rappo ajoute qu'on pourrait supprimer celui de son terrain.

M. X. Fantoli reprend en disant qu'on devrait être un peu plus conséquent avec cet éclairage public.

M. Y. Ruchti dit que c'est un premier pas vers l'économie d'énergie.

Mme G. Bidlingmeyer résume qu'il est du bon vouloir de la Municipalité de mettre ou ne pas mettre de lampadaires.

M. Y. Ruchti répond que si les gens n'en veulent pas, on n'en met pas. C'est un début pour limiter l'éclairage.

Mme G. Bidlingmeyer lit le rapport de la commission des finances qui propose d'accepter l'arrêté tel que proposé.

Le préavis municipal n° 3/2009 est accepté à la majorité (2 abstentions).

6. Préavis municipal n° 4/2009 : Réfection et remplacement des jeux à « La Cour »

M. Pascal Rais lit le rapport de la commission d'études qui propose de refuser ce préavis.

M. Y. Ruchti signale que les jeux pourraient présenter un danger. Des professionnels sont venus voir l'état de l'installation de la place de jeux et, suite au résultat, la municipalité a demandé une offre de réfection et, également, de mise en sécurité dont le coût se monte à frs 21'500.-. Le choix des dalles s'est fait pour des raisons pratiques.

La deuxième offre se monte à frs 24'200.- (30'000.- avec une réserve financière). Elle propose de remplacer les jeux dans la même conception qu'actuellement avec toutes les nouvelles normes de sécurité. Ainsi que d'abattre quelques arbres pour laisser un peu plus de place au soleil.

Mme N. Ryser précise que la commission aurait voulu plusieurs offres pour pouvoir choisir la plus intéressante.

M. Y. Ruchti répond qu'au départ il n'était pas question de changer de jeux, mais juste de les réparer. La différence de prix a fait changer d'avis la Municipalité. Il dit que la commission aurait pu présenter un projet.

M. P. Rais précise qu'ils auraient voulu pouvoir étudier un nouvel aménagement.

M. F. Piguet rétorque que le plus important est de sécuriser la place de jeux. En cas d'accident, on accusera la Municipalité en disant qu'elle n'a pas anticipé.

M. P. Rais avoue que certains jeux sont pourris.

M. P. Jaquier dit que la Municipalité peut décider aujourd'hui de ce qui est le mieux.

M. J.-F. Leuenberger propose un amendement à l'article 1 :

« D'accorder à la Municipalité un crédit de frs 30'000.- pour la réfection et le remplacement des installations de la place de jeux de la Cour. La municipalité demandera une deuxième offre concurrente pour une nouvelle installation. Elle choisira la plus favorable. »

L'amendement est accepté à la majorité (3 oppositions, 4 abstentions).

Mme G. Bidlingmeyer lit le rapport de la commission des finances qui propose d'accepter l'arrêté tel que présenté.

Le préavis municipal n° 4/2009, modifié par un amendement, est accepté à la majorité (1 avis contraire, 3 abstentions)

7. Préavis municipal n° 5/2009 : Achat d'un nouveau logiciel pour l'administration communale – crédit complémentaire

M. D. Rappo lit le rapport de la commission d'études qui propose d'accepter la demande de crédit complémentaire.

Mme G. Bidlingmeyer lit le rapport de la commission des finances qui propose d'accepter l'arrêté tel que présenté.

La discussion n'étant pas demandée, le préavis municipal n° 5/2009 est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie les différentes commissions pour leur travail.

M. Y. Ruchti remercie M. D. Rappo qui a aidé la Municipalité pour le choix de ce logiciel. Il précise que c'est grâce à lui si la commune a eu un rabais substantiel.

8. Nomination complémentaire à la commission de recours

Suite à la démission de M. J.-C. Guilloud, un poste est à repourvoir dans cette commission fort peu usitée, à tel point que personne ne sait vraiment à quoi elle sert.

M. Y. Ruchti dit qu'elle est utilisée pour les émoluments.

Mme C. Baudraz précise qu'elle avait été mise en place pour surveiller les données informatiques.

M. Y. Ruchti dit qu'il serait utile de réétudier les compétences de cette commission.

M. X. Fantoli propose d'attendre le prochain conseil pour élire un nouveau membre, afin de préciser exactement quel sera son travail.

9. Motion Ruchti & Consorts : réponse de la Municipalité

Sept ans après la déposition de la motion, voici enfin la réponse de la Municipalité. Chacun ayant reçu la documentation, la discussion s'engage aussitôt.

M. J.-M. Jaquier résume que le seul désir de la Municipalité est que les cars scolaires passent toujours dans le village.

M. M. Rollier dit que la Municipalité voudrait qu'on approuve son rapport. Il précise qu'avant de pouvoir approuver, il faudrait connaître les intentions de la Municipalité et qu'il faudrait recevoir une étude un peu plus concrète.

M. Y. Ruchti répond que la volonté est de faire une étude directrice et qu'elle servira ainsi de guide.

M. F. Piguet dit que les transports publics doivent rester près des utilisateurs et que l'arrêt vers l'ancienne laiterie offre une sécurité pour les enfants. Le nombre de bus a augmenté et c'est tant mieux. L'horaire des bus sera toujours respecté même en passant dans le village. Ce qui ralentit les bus reste l'achat des billets auprès du conducteur, la circulation difficile à travers Champagne, Grandson et Yverdon.

M. M. Rollier se dit très convaincu par l'étude présentée par le bureau Jaquier-Pointet et il désire qu'elle ait une suite. Il propose que la Municipalité commence à développer un projet.

M. J.-M. Jaquier dit que tout se fera gentiment, dans les cinq à dix ans et que la municipalité tiendra compte de l'étude.

M. Y. Ruchti rajoute que c'est le premier pas dans l'engrenage. C'est un gros investissement en sous-sol et aussi en surface. La porte est ouverte, ce n'est plus qu'une question de temps et de volonté.

Mme S. Rochat lit le rapport de la commission d'urbanisme du 24 décembre 2007, que personne ne connaissait.

M. X. Fantoli dit que de limiter le passage des bus dans le village permettrait un aménagement plus intéressant.

Mlle C. Berney trouve que la situation actuelle est idéale, ainsi les transports publics sont plus attrayants.

M. X. Fantoli dit qu'on risque de perdre les bus en les faisant passer par la maison de commune où ils perdent du temps.

Mme G. Bidlingmeyer soutient Mlle C. Berney.

Mme S. Rochat dit que c'est un luxe d'avoir les bus qui passent à travers le village.

M. Y. Ruchti rappelle que les rues du village sont devenues cantonales dans les années cinquante et c'est ainsi qu'elles sont devenues plus larges, aux normes du canton. Toutefois, les rues sont à nouveau communales et c'est aux citoyens de savoir ce qu'ils veulent pour leur village. On pourrait aussi faire une limitation à 30 km/h.

M. J.-F. Leuenberger dit qu'il faut favoriser un transport public efficace et surtout qui continue à exister.

M. J. Bloesch demande ce qu'avait donné le contrôle de vitesse effectué, quelques années en arrière, dans les rues du village.

M. J.-M. Jaquier répond qu'il y avait très peu de monde qui dépassait les 50 km/h.

M. X. Fantoli demande si le passage des bus dans le village se fera ou non.

M. R. Duvoisin rétorque que pour se décider, il faut avoir un projet. Le détail des bus se fera dans un deuxième mouvement.

Mme S. Rochat résume en disant que les conseillers aimeraient que la Municipalité tienne compte de ce rapport d'études et présente quelque chose de concret.

M. Y. Ruchti dit que le problème de fond n'a pas encore été étudié : que souhaitent les PTT ?

M. M. Rollier propose la décision suivante qui est mise au vote :

« Le conseil prend acte de l'étude préliminaire d'aménagement des espaces publics et demande à la Municipalité de poursuivre une étude. »

Avec 1 abstention, le Conseil renvoie à la Municipalité cette proposition à développer.

11. Motions, interpellations, questions

La discussion est ouverte.

M. Y. Ruchti remercie le bureau du conseil pour avoir pris en main la présentation publique sur l'aménagement des rues du village.

Mme S. Rochat propose que le document présenté soit disponible au greffe municipal. Il serait intéressant que tout le monde ait la possibilité de le consulter.

M. Y. Ruchti confirme qu'il sera mis à disposition pendant les ouvertures du greffe.

M. D. Rappo propose que si cette présentation est publique, on pourrait la mettre sur internet.

Mme D. Etter demande qu'il y ait plus de sacs poubelles disponibles lors de la location de la grande salle. Un sac de 65 litres paraît un peu « insuffisant ».

M. C. Duvoisin répond qu'effectivement c'est petit, mais que l'utilisateur de la grande salle peut en prendre avec.

Mme D. Etter dit qu'il serait judicieux d'en fournir au moins un de 110 litres.

M. M. Rollier demande pourquoi la forêt de peupliers, près de l'embouchure de l'Arnon, a été exploitée.

M. F. Piguet précise qu'il ne s'agit pas d'une forêt communale. Elle appartient au groupe Cand Landi.

Mme N. Ryser revient sur le sujet de LAJE et demande si une décision sera prise rapidement. A partir de mi-juillet, les enfants des communes qui n'ont pas adhéré à ce projet ne seront plus acceptés nulle part. Les garderies attendent la décision des communes.

M. F. Piguet rétorque que les garderies sont déjà pleines avec les onze communes qui ont accepté, qu'auraient-elles fait si les vingt-et-une concernées avaient accepté ?

Mme S. Rochat réplique que les garderies vont adopter leurs structures d'après le nombre de communes participantes.

M. F. Piguet répond qu'il attend la concertation promise par le syndic de Grandson avec les communes concernées.

Mme N. Corthésy dit qu'il n'y a déjà plus de places avec les mamans de jour.

Mme D. Etter dit qu'elle habite « Au Village » et que le nom de sa rue va changer. Où habitera-t-elle ?

M. Y. Ruchti répond que le nouveau nom sera « La rue des Fontaines ». Ce nom est quasi officiel et à la fin 2009, ces noms de rues seront définitivement terminés.

M. M. Rome dit que la plaque de sa rue a disparu et qu'il aimerait savoir si sa rue s'écrit « Pra Dominjoz » ou « Praz Dominjoz ».

M. Y. Ruchti répond que la mode veut enlever les « z », en tous cas sur le plan cantonal. Il faut attendre un peu et, à la fin de l'année, on sera fixé.

Mme c. Javet demande comment s'appellent les gens de Bonvillars ?

M. D. Rappo répond que sur l'union des communes vaudoises, nous sommes les

Bonvillarois.

M. R. Duvoisin demande à recevoir au plus tôt le rapport de la Municipalité sur la gestion.

M. J.-M. Jaquier répond que s'il n'a pas besoin des comptes, le rapport de gestion se trouvera dans quinze jours chez lui.

La séance est levée à 23h00

Sylvie Rochat, Présidente

Véronique Meusy, Secrétaire

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2009

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2009
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis municipal n° 6/2009 : Adhésion au réseau de l'accueil de jour de Grandson et environ
4. Gestion 2008 : rapport de la commission
5. Préavis n° 7/2009 : comptes communaux 2008. Rapport de la commission des finances
6. Nomination du bureau
7. Nomination complémentaire à la commission de gestion
8. Nomination complémentaire à la commission des finances
9. Motions, interpellations, questions

La Présidente déclare l'assemblée ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Sylvie Rochat, Présidente, assermente Mme Judith Frutschi et M. Boris Rombolotto.

.

Communications du bureau

La Présidente lit la démission de M. Gaëtan Blaser.

Ordre du jour

M. Yves Ruchti signale l'oubli de la « Nomination complémentaire à la commission de recours ». La Présidente propose d'insérer cette nomination au point 9 et d'ajouter ainsi un point 10 pour « Motions, interpellations, questions ».

La proposition est acceptée. L'ordre du jour sera suivi, selon les modifications ci-dessus.

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2009

Quelques changements sont demandés. Celui-ci est modifié.

Le procès-verbal modifié est accepté à la majorité, avec 3 abstentions.

2. Communications de la Municipalité

M. Philippe Corthésy :

- annonce que la future taxe d'épuration est bientôt en vigueur. Il s'adresse surtout aux paysans en leur signalant la possibilité de poser un deuxième compteur. Celui-ci devrait être posé avant le premier octobre.

M. Frédéric Piguet :

- signale qu'il y a du bois de feu au Moulin à frs 85.- le stère.
- avertit qu'une maman de jour s'est proposée à Bonvillars. Elle devrait être opérationnelle à la rentrée d'août.
- rappelle que l'accès à la plage de Bonvillars est fermé à la circulation. Comme des voitures continuent de passer, la commune a installé un pieu en bois d'une hauteur de 40 cm, au milieu du chemin, permettant le seul passage du tracteur de l'employé communal.

M. Yves Ruchti :

- annonce l'ouverture du site www.bonvillars.ch.
- avertit que la place de jeux a pris un peu de retard, mais qu'elle devrait être opérationnelle la semaine prochaine.
- donne des statistiques, calculées sur les cinq premiers mois de l'année, à propos de la déchetterie. Lorsque celle-ci était accessible librement, la commune récoltait 31,44 tonnes de déchets. Dès sa clôture et son ouverture contrôlée, les déchets ont diminué à 27,21 tonnes. Quant à la taxe aux sacs, elle a fait baisser le tonnage à 11,543. Cette diminution voit une augmentation sensible des déchets recyclables particulièrement dans le PET et les capsules nespresso. Il remercie les conseillers pour l'effort fourni au tri des déchets.
- précise l'état du chantier de la Croix-des-Terreux et le report en octobre, suite à la demande d'un vigneron, de la fin des travaux du chemin sur la Vigne.
- souligne les difficultés pour mettre d'accord les propriétaires avec le projet de modification d'affectation du quartier de Flusel.
- dit que le Plan Partiel d'Affectation (PPA) sera soumis au service concerné pour approbation par l'Etat.

M. Daniel Rappo prend la parole, suite à la demande de M. Yves Ruchti, et donne quelques précisions sur le site internet. Il explique que le petit onglet « intranet » concerne les conseillers. Pour y avoir accès, il suffit de répondre ainsi :

Nom d'utilisateur : « conseil » suivi du mot de passe « cons311 ».

Il encourage les conseillers à consulter le site et à le critiquer. Il précise que tout peut être changé.

Il aimerait pouvoir distribuer certains documents par mail. Il suffit de les envoyer à Mme Mary-Claude Colin qui les mettra sur le site.

Tous les conseillers inscrivent leurs adresses mail pour que M. Daniel Rappo puisse créer un fichier.

La Présidente dit que, dorénavant, il est possible que certains fichiers volumineux parviennent aux conseillers sur la toile plutôt que sur le papier.

3. Préavis municipal 6/2009 : Adhésion au réseau de l'accueil de jour de Grandson et environ

Mme Christiane Baudraz lit le rapport de la commission. La discussion est ouverte :

M. Frédéric Piguet précise qu'il est impossible d'avancer un montant précis et que la variation inscrite dans les rapports, entre frs 20'000.- et frs 40'000.-, est bien réaliste. Le montant dépend de plusieurs paramètres comme le revenu des parents, la structure d'accueil et le nombre d'enfants.

M. Edouard Duvoisin pense qu'il n'y a pas beaucoup de familles avec un revenu mensuel de frs 15'000.- par mois. Alors, en réalité, que paieraient-ils ?

M. F. Piguet rappelle que toutes les communes paient une contribution à la FAJE. La cotisation fixe est de frs 18.- par habitant. Si, toutefois, un ménage arrivait à ce revenu, il ne coûterait rien à la commune.

M. E. Duvoisin demande comment l'âge limite de l'après-scool est fixé.

M. F. Piguet répond que le choix a été fixé à 12 ans (ce qui correspond à la fin de la sixième année). Il n'est pas sûr que les enfants plus âgés soient contents d'être « surveillés » par ce style de structure.

M. E. Duvoisin dit qu'il faut donc que les enfants soient obligatoirement scolarisés à Grandson.

M. F. Piguet répond que ce serait le cas pour les petits enfants.

M. E. Duvoisin renchérit en disant qu'il faudra alors organiser de nouveaux transports scolaires.

M. J.-F. Leuenberger demande si ces trois centres d'accueils, précités dans le rapport, sont déjà en fonction.

M. F. Piguet répond que ce n'est pas encore fonctionnel à Fontaines.

M. J.-F. Leuenberger demande si le nombre de places autorisées sera fonctionnel à la rentrée d'août.

M. F. Piguet dit que certains jours sont déjà surbookés, mais qu'en fin de semaine il y a encore de la place.

Mme N. Ryser précise que les trois structures sont déjà fonctionnelles.

M. E. Duvoisin demande si l'on ne peut pas reporter à l'année prochaine une décision, puisqu'il n'y a pas encore assez de place.

M. F. Piguet répond que les responsables de la LAJE attendent de savoir combien de communes vont adhérer au réseau pour pouvoir s'organiser au mieux.

La parole n'étant plus demandée, le préavis municipal n° 6/2009 est accepté à la majorité, avec 4 abstentions.

4. Gestion 2008 : rapport de la commission

M. Rémy Duvoisin lit le rapport de la commission de gestion. La discussion est ouverte.

M. J.-F. Leuenberger trouve intéressante la remarque de la commission à propos des arbres du cimetière ayant souffert de la neige.

M. F. Piguet répond qu'il y a déjà eut l'année passée de l'abattage et de l'élagage autour de l'église.

M. J.-F. Leuenberger dit qu'on pourrait tout simplement les remettre en état.

M. R. Duvoisin dit qu'on pourrait essayer de les cercler.

M. J.-M. Jaquier en prend note.

Au chapitre des forêts, la commission souhaite que la commune garde un pouvoir de décision (ici pour l'interdiction de circuler en direction de la plage) quand il s'agit du domaine communal.

M. F. Piguet répond que la Municipalité est en accord avec la commission et qu'elle souhaite garder ce chemin jusqu'à la place de parc.

La commission conclut en espérant que le retard pris dans l'équipement des zones légalisées soit corrigé : un premier pas a été fait avec la motion Rüchti. La parole n'étant plus demandée, la gestion de la Municipalité et le rapport de la commission sont acceptés à la majorité (2 abstentions).

5. Préavis n° 7/2009 : comptes communaux 2008. Rapport de la commission des finances

M. Edouard Duvoisin lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte. La discussion est demandée au chapitre Bilan :

M. J.-M. Jaquier dit que la situation de la commune est saine. Les disponibilités sont importantes (frs 1'323'000.-) et il y a aussi des réserves latentes.

M. J.-F. Leuenberger répond qu'il y a frs 100'000.- de déficit d'exploitation. Même avec la hausse de 5 points d'impôts, on n'arrive pas à couvrir notre déficit.

M. J.-M. Jaquier répond qu'il attend le remboursement sur la facture sociale. L'année prochaine, celle-ci sera moins haute, ainsi que la péréquation. Les taxes de déchets et d'épuration permettront d'équilibrer les comptes.

M. E. Duvoisin confirme que la commune a donc fait un déficit, malgré la vente du téléreau et d'une parcelle communale.

M. J.-M. Jaquier répond que le déficit réel est de frs 500'000.-, mais qu'on a encore des réserves.

M. J.-F. Leuenberger demande de quelles réserves il s'agit et où l'on trouvera de l'argent pour tous les travaux à venir.

M. J.-M. Jaquier répond qu'on n'a pas forcément perdu de l'argent, des choses ont été réalisées avec celui-ci. Et que tous les travaux ne vont pas se faire la même année, on a 10 à 15 ans pour les faire.

M. J.-F. Leuenberger répond qu'il faudra puiser dans les réserves.

M. L. Zuppiroli propose de nommer une commission qui regarderait cette facture sociale et cette péréquation qui sont un peu magiques : elles diminuent, elles augmentent...

M. J.-M. Jaquier répond qu'on pourrait augmenter les impôts, cela permettrait de baisser la facture sociale, ou alors faire de gros investissements.

M. F. Piguet dit que c'est au niveau cantonal (Grand Conseil) que la facture sociale se décide. Elle est basée sur la valeur du point d'impôts.

Mme S. Rochat précise que la facture sociale et la péréquation sont deux choses différentes. Certains paramètres de calculation sont connus, d'autres pas. Certaines dépenses influencent aussi ces chiffres. Les comptes communaux doivent être bouclés au 31 décembre 2008, vérifiés par une fiduciaire puis adoptés par chaque conseil ; c'est donc seulement courant 2009 que l'on connaît le montant définitif.

M. J.-F. Leuenberger demande qu'on ait le point de la situation une fois que tout est comptabilisé. Il propose que la commission des finances le fasse.

M. J.-M. Jaquier répond qu'on saura en novembre ce qu'on a payé en trop.

Suit une discussion embrouillée qui débouche sur l'approbation des comptes 2008 tels que présentés par la Municipalité ainsi que du rapport de la commission des finances. Ceux-ci sont acceptés à la majorité, avec 4 abstentions.

6. Nomination du bureau

Comme la vice-présidente est absente, **la Présidente** procède elle-même à sa réélection.

Sylvie Rochat est élue, à bulletin secret, par 24 voix (quelques voix éparses et bulletins blancs). Elle est applaudie.

La vice-présidente, Christelle Berney, étant absente et n'ayant pas signalé son désir de continuer ou non ce poste, les conseillers doivent trouver un nouveau **vice-président**. Après avoir demandé des précisions sur le travail qu'exige ce poste, M. **Libero Zuppiroli** est élu à l'unanimité et applaudi.

Mmes **Monique Berney** et Dominique Etter deviennent les nouvelles **scrutatrices**. Tandis que les suppléantes seront Mmes Nathalie Rais et Judith Frutschi.

7. Nomination complémentaire à la commission de gestion

Mlle Christelle Berney est nommée **rapporteur**.

M. Daniel Rappo devient premier membre, suivi de Mme Catherine Rome.

Le premier suppléant est M. Pascal Rais et M. Jacques Bloesch est nommé deuxième suppléant.

8. Nomination complémentaire à la commission des finances

M. Edouard Duvoisin est nommé **rapporteur**.

Mlle Sarah Piguet devient premier membre, suivie de M. Libero Zuppiroli.

Le premier suppléant est M. Raymond Colin et M. Eric Lambert est nommé deuxième suppléant.

9. Nomination complémentaire à la commission de recours

Une précision avait été demandée lors du dernier conseil pour savoir quel était le travail de cette commission : « les recours concernant l'assujettissement aux émoluments et aux contributions prévus dans le présent règlement ou le montant des taxes sont adressés par écrit et dûment motivés, dans les trente jours dès notification du bordereau, à la commission communale de recours. »

Mme C. Baudraz répond que la commission avait été créée pour contrôler le passage au système informatique.

M. D. Rappo dit que l'on va au devant de quelques problèmes informatiques et que, si cette commission doit s'occuper de ceux-ci, elle ne porte pas bien son nom. On pourrait s'imaginer que la commission se penche sur le site web.

Mme C. Baudraz rappelle que cette commission avait été créée pour garantir la protection des données et leur transmission lors de l'apparition des outils informatiques. Mais elle n'a jamais eu besoin de fonctionner. La commission de recours servira donc à régler les différends en matière de taxes et d'émoluments, telle qu'elle est prévue dans le règlement.

M. Edouard Duvoisin est nommé **rapporteur**.

Mme Denise Rotzetter devient premier membre, suivie de Mme Christiane Baudraz.

Le premier suppléant est M. Pierre Gudel et Mme Catherine Rome est nommée deuxième suppléant.

10. Motions, interpellations, questions

M. J. Bloesch demande qu'elle est la position de la commune pour la pose de panneaux solaires.

M. Y. Rüchti répond que la loi cantonale prévoit que jusqu'à 8 m², l'habitant ne doit pas faire une enquête publique. Toutefois, une autorisation doit être requise à la Municipalité. Par contre, pour les bâtiments répertoriés à l'inventaire du patrimoine, la mise à l'enquête doit être publique.

Le prochain conseil est fixé au lundi 30 novembre 2009.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h10.

La Présidente :

La Secrétaire :

Commune de Bonvillars

Rapport de la Commission de gestion – Année 2008

La commission de gestion composée de Christelle Berney, Daniel Rappo et du rapporteur s'est réunie à trois reprises avec la Municipalité ou ses représentants pour prendre connaissance du rapport de gestion de notre exécutif et en contrôler différents aspects.

Finances

Les comptes 2008 se soldent par un bénéfice de Fr. 917.-. Ce résultat est obtenu après prélèvement de Fr. 115'000.- sur le fonds de réserve. Le rapport de la commission des finances vous en apportera un éclairage plus approprié.

Domaines et bâtiments

Les nouvelles parcelles agricoles communales, issues du remaniement parcellaire de l'autoroute, ont été réparties et louées pour l'année 2008.

La visite des bâtiments de La Poste, de La Cour et du Moulin nous ont conforté du bon entretien du patrimoine communal. Peu de travaux ont été entrepris durant cette année 2008. La réfection de la peinture des portes du complexe de La Cour avait été prévue au budget mais n'a pas pu être réalisée durant l'année.

La commission a eu l'opportunité de visiter le clocher de l'église. L'installation technique des cloches nous a été décrite par le municipal responsable. Quelques arbres du cimetière ont souffert du poids de la neige le dernier jour de l'année 2008.

Forêts

La commission s'est déplacée sur les travaux de consolidation entrepris au chemin des Champs-Crétiens et sur les éclaircissements des plantations du Bois Dagon.

L'entretien de nos chemins forestiers est confronté au problème des véhicules toujours plus larges qui exploitent et transportent le bois. Ces véhicules roulant sur les bordures des chemins en abîment le revêtement et provoquent des affaissements.

Le problème de l'évacuation des eaux pluviales a été amélioré au carrefour du chemin des Champs-Richards.

Le chemin des rives du lac est en prise avec une nouvelle décision d'interdiction de circuler. La commission souhaite que nos autorités puissent garder un certain pouvoir dans ces décisions portant sur le domaine public communal.

Vignes

L'employé communal a dû être relayé par du personnel saisonnier pour assumer la culture de nos parchets. Une partie des effeuilles s'est faite à la machine.

La récolte 2008 s'est répartie sur 2 acheteurs, la Maison Schenk à Rolle et la Cave des Viticulteurs de Bonvillars pour la partie des parcelles non sociétaire de la coopérative locale. Une petite partie de la production est vinifiée et vendue sous les étiquettes communales.

Travaux

La commission s'est rendue sur les 2 chantiers programmés de l'exercice 2008.

L'équipement du chemin des Sources, réalisé pour raccorder un bâtiment en réfection, a permis de prévoir et préparer de futurs raccordements aux dernières parcelles en zone village du quartier. Les travaux concernant le revêtement final de la traversée du chemin seront entrepris à la fin des chantiers de rénovation en cours.

Les travaux du chemin des Vignes ont été réalisés en urgence suite à une défectuosité du terrain qui n'avait pas été décelée précédemment. L'affaissement du terrain en bordure de route a nécessité un contrôle plus approfondi et le remplacement d'une dalle bétonnée du chemin.

Le contrôle et l'entretien des chemins, surtout bétonnés, doit rester une préoccupation annuelle régulière pour les responsables communaux.

Services industriels

La déchetterie a été clôturée et ouverte sous surveillance. La solution paraît convenir et le tri est plus surveillé et conseillé.

La fermeture et le déplacement à La Poissine de la déchetterie des matériaux compostables occasionnent plus de déplacements pour les habitants.

Le 23 août 2008, une visite des installations de l'entreprise Cand-Landi a permis aux participants de se renseigner et de se familiariser avec les nouvelles possibilités d'élimination des déchets.

La vente du télé-réseau a mis fin à la gestion par la commune de la distribution des images. Cette prestation qui avait été développée à la fin des années 70 et mise en activité en 1980 pour pallier la difficulté de la réception TV a été de longues années offertes aux habitants par le ménage communal.

Signée le 30 septembre 2008, la convention relative au pôle de déshydratation des boues de la STEP a pris effet au 1er octobre 2008. Les premiers transports sur le site d'Ependes ont eu lieu début 2009 et sont effectués par la maison Cand-Landi.

Conclusions

La commission n'a pas de remarques particulières à apporter sur cette année de gestion de la Municipalité.

La majorité des problèmes traités concernent le côté administratif avec le suivi des dossiers de construction ou de rénovation ainsi que la préparation du règlement de l'aménagement du quartier Sur la Vigne.

Ces dossiers administratifs démontrent le retard pris au cours des ans dans l'anticipation des problèmes d'équipement des zones légalisées.

La préparation de la réponse à la motion Ruchti sur l'aménagement du village liée au contrôle et à la rénovation des conduites (PGE) et son étude pour présentation au Conseil général a également fait partie des préoccupations de notre exécutif durant cette année 2008.

En conclusion, la commission de gestion propose au Conseil général:

- d'accepter la gestion de la Municipalité pour l'année 2008.
- d'accepter le Rapport de la commission de gestion et de lui donner décharge de son mandat.

Bonvillars, le 15 juin 2009

Christelle Berney

Daniel Rappo

Rémy Duvoisin (rapporteur)